COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Extrait

publié le 6/07/23 mis en ligne le 6/07/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents: Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote: Mme Marie-France DALOT à M. Guy ROUCHON, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Véronique VADIC, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Michèle ELIE à Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etait excusé:/

Nombre de membres en exercice: 55

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : /

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants: 55

RESILIATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES PAR LA MAIRIE DE GUERET (CUISINE CENTRALE) POUR LA FOURNITURE DES REPAS AU MULTI ACCUEIL DE GUERET

Rapporteur: Madame Armelle MARTIN

Une convention de prestation de services entre le service de la cuisine centrale de la Mairie de Guéret et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a été signée lors de la prise de compétence Petite Enfance en 2012, pour assurer la continuité de fournitures de repas au Multi-accueil collectif à Guéret dans l'attente de passation d'un marché public.

Délibération n°194/23 du 29/06/23 1-Commande Publique 1.4 Autres contrats

Depuis 2012, plusieurs avenants à cette convention sont intervenus, notamment pour modifier le prix de la prestation.

En 2022, une consultation a été lancée sans succès car aucun candidat n'a déposé une offre.

En 2023, après plusieurs procédures, un candidat a déposé une offre de prestations qui a été acceptée par la Commission marchés publics.

Il est donc nécessaire de résilier la convention entre la Mairie de Guéret et la Communauté d'Agglomération. Comme le prévoit celle-ci, dans son article 4, elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec un délai de préavis minimum d'un mois.

Il est prévu de débuter la prestation avec le nouveau prestataire, le 21 août 2023, à la réouverture du Multi-accueil collectif à Guéret après sa fermeture estivale.

Il convient donc de transmettre à la Mairie de Guéret la lettre de résiliation avant le 20 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la résiliation de la convention de prestations de services entre la Mairie de Guéret et la communauté d'Agglomération pour la fourniture des repas par la cuisine centrale au Multi-accueil collectif à Guéret,
- d'autoriser M. le Président à signer une lettre de résiliation de la convention de services entre la Mairie de Guéret et la communauté d'Agglomération pour la fourniture des repas par la cuisine centrale au Multi-accueil collectif à Guéret,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Et ont signé les Membres présents

> Pour Extrait Conforme Le Président

Pour absence et Empêchement,

Le 1er Vice-Président

Eric BODEAU

Le secrétaire de séance Alex AJJCOUTURIER